

DÉPARTEMENT

des

**ALPES-MARITIMES***Arrondissement de Nice*

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Conseil Municipal**



<b>DÉLIBÉRATION n° :</b>	10-2025
<b>OBJET :</b>	<b>Abaissement du plafond de location de la résidence principale en meublé de tourisme à 90 jours.</b>
<b>SÉANCE du :</b>	MARDI 25 FÉVRIER 2025
<b>MEMBRES EN EXERCICE :</b>	33

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CESARI, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, Vice-Président de la Communauté de la Riviera Française.

<b>Présent(s) :</b>	<b>24</b>
Patrick CESARI, Jean-Louis DEDIEU, Solange BERNARD, Christian MARTIN, Patricia LORENZI, Ghislain POULAIN, Florence MAZZA, Véronique BATONNIER, Daniel BISO, Annick PILLET, Chantal PASTOR, Patrick OTTO, Patrick ALVAREZ, Brigitte MAI, Patricia ZANA, Philippe MISSONIER, Paola BELLAVEGLIA, Valéry MONNI, Jérôme PAQUETTE, Sylviane MENGIN, Xavier BEDOUR, Guillaume CONTESSE, Gilbert FURLAN, Stéphane DELVAL.	
<b>Pouvoir(s) :</b>	<b>8</b>
Christophe GLASSER (à Florence MAZZA), Jeany GUENERET (à Ghislain POULAIN), Chantal MARTINO (à Christian MARTIN), Maryline MAKEIEFF ZUNINO (à Jean-Louis DEDIEU), Bettina BOUCARD (à Solange BERNARD), Christophe PROT (à Patrick CESARI), Roselyne BARROIS (à Gilbert FURLAN), Gilles SÉGOUIN-DEFRAŒOIS (à Guillaume CONTESSE).	
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	<b>1</b>
Sabine VANDEPITTE.	
<b>Le secrétariat est assuré par :</b>	
Valéry MONNI.	

Date d'affichage de la liste des délibérations examinées en séance (article L2121-25 du CGCT) :

27 FEV. 2025

<b>DÉLIBÉRATION n° :</b>	10-2025
<b>OBJET :</b>	<b>Abaissement du plafond de location de la résidence principale en meublé de tourisme à 90 jours.</b>
<b>SÉANCE du :</b>	MARDI 25 FÉVRIER 2025
<b>SERVICE ÉMETTEUR :</b>	FONCIER-COMMANDE PUBLIQUE
<b>RAPPORTEUR :</b>	Véronique BATONNIER
<b>PIÈCE(S) JOINTE(S) :</b>	—

**SYNTHÈSE :**

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'abaissement du plafond de la durée de location de la résidence principale en tant que meublé de tourisme à 90 jours au lieu de 120 jours actuellement.

Vu le code du tourisme, et notamment son article L324-1-1 tel que modifié par la loi n°2024-1039 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la délibération du 17-2018 du 8 janvier 2018 par laquelle la Commune de Roquebrune-Cap-Martin a instauré la procédure d'enregistrement préalable pour tout meublé de tourisme sur son territoire conformément audit article L324-1-1 ;

Considérant la possibilité offerte par l'article L324-1-1 précité d'abaisser le nombre maximal de jours de location d'un meublé de tourisme à quatre-vingt-dix jours ;

Considérant la nécessité de lutter contre les difficultés de logements pour les résidents permanents ;

Considérant la nécessité de préserver le cadre de vie des roquebrunois et de réduire les nuisances inhérentes à l'activité des meublés de tourisme.

**Le Rapporteur propose au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :**

**DÉCIDER** d'accepter l'abaissement du plafond de la durée de location de la résidence principale en tant que meublé de tourisme à 90 jours au cours d'une même année civile, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures relatives à l'exécution de la présente délibération.

**AR Prefecture**

006-210601043-20250225-10\_\_2025-DE  
Reçu le 06/03/2025

<b>Suffrages exprimés :</b>	30	
<b>Votes POUR :</b>	30	
<b>Votes CONTRE :</b>	0	
<b>ABSTENTION(S)</b>	2	Roselyne BARROIS, Gilbert FURLAN.

Ainsi fait et délibéré à ROQUEBRUNE CAP MARTIN le 25 février 2025,

**Pour ampliation  
Roquebrune Cap Martin, le 26/02/2025**

**LE MAIRE,**



**Patrick CESARI,  
Vice-Président du Conseil Départemental  
des Alpes-Maritimes  
Vice-Président de la Communauté  
de la Riviera Française**